



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION OU DE CONCESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE INTITULÉ « FUNKIES » AVEC L'ASSOCIATION TOUS EN SCÈNE	Décision 16/09/2024 N° DGS/2024/082

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le Pôle Enfance-Jeunesse « La Ruche d'Ernest » souhaitait organiser dans le cadre de la fête de la musique, prévue le 21 juin 2024, un concert à destination des enfants inscrits dans la structure,

CONSIDÉRANT que ce concert n'a pu se tenir à la date initialement programmée pour des raisons climatiques,

CONSIDÉRANT que les deux parties se sont mises d'accord sur une nouvelle date à l'automne 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec l'Association TOUS EN SCÈNE, sise 56 Avenue de la Tranchée à TOURS (37100), représentée par Madame Christine BOISNIER en qualité de Présidente, un contrat pour la représentation d'un concert intitulé « FUNKIES », qui aura lieu le vendredi 04 octobre 2024 à 19h30 au Pôle Enfance-Jeunes « La Ruche d'Ernest ».

Article 2 :

Le prix de cette cession est arrêté à la somme de 460 € TTC (QUATRE CENT SOIXANTE EUROS NET DE TVA).

Article 3 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240916-DGS_2024_082-AR

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :18 SEP 2024.....

- sa publication sur le site internet de

la commune le :18 SEP 2024.....

Fait à LUYNES, 16 septembre 2024

Le Maire,



Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240916-DGS_2024_082-AR

